



Communiqué

Une convention cadre de partenariat entre le Ministère et l'Association Professionnelle des Cimentiers



M. Mohamed Najib BOULIF, le Ministre délégué chargé du Transport, et M. Mohamed Chaabi, Président de l'Association Professionnelle des Cimentiers, ont signé, le vendredi 20 juin 2014, une convention cadre définissant le cadre général du partenariat entre le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et l'APC.

Cette convention prévoit la consolidation des efforts afin de faire aboutir des actions s'inscrivant dans le cadre des missions et attributions du Ministère, conjuguer les efforts pour améliorer la sécurité routière, la sécurité dans les chantiers ainsi que les conditions de travail ; veiller à la mise en œuvre des dispositions réglementaires et normatives existantes et œuvrer pour la promulgation des textes d'application nécessaires ; promouvoir les actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation se rapportant aux objectifs communs ; et organiser des rencontres visant la consolidation des partenariats, l'échange et la diffusion des bonnes pratiques (séminaires, ateliers, visites) ; promouvoir la recherche, l'innovation et l'adaptation





aux conditions marocaines des techniques et procédés développés dans d'autres pays...

Intervenant à cette occasion, M. le Ministre a souligné que la coopération entre le Ministère et l'APC date de plusieurs années. Elle est réalisée dans le cadre de trois conventions dans les domaines de la construction de routes utilisant des techniques à base de ciment, de la formation dispensée dans les domaines scientifiques et techniques dispensée à l'EHTP et de la promotion de la nouvelle stratégie de sécurité routière en collaboration avec le CNPAC.

